

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 007-210701579-20240409-DB_017_CM090424-DE

S²LOW

Séance du Conseil Municipal du 09 avril 2024 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 24-0A7

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2024, CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRÊTE** comme suit la Balance de l'exploitation et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation : **DEPENSES** : 83 331.24 euros
 RECETTES : 83 331.24 euros

Investissement : **DEPENSES** : 216 075.94 euros
 RECETTES : 216 075.94 euros

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **TRANSMET** : un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....
Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CORTIAL – GAGNOT- DENIS - JULIEN-RAOULT
 MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE – MONTCHAUD - ROUX-
 MÉNARD

Formant la majorité des membres en exercice

Procurator : Mme CODATO

Absent(s) : Mme LAUSSEL - Mme GAGNOT - M. ROUX

Secrétaire de Séance : Mme JULIEN-RAOULT

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes POUR :	12
Votes CONTRE :	/
Abstentions :	/

Le Maire,

Éric CUER



Le secrétaire de séance,